

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE BELGENTIER

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°2017-14U en date du 30 mai 2017, le Maire de la Commune de Belgentier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Arnaud D'ESCRIVAN, a été désigné Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision en date du 5 mai 2017.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 19 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017**, aux jours et heures d'ouverture du public de la Mairie, Avenue du 8 mai 1945, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Belgentier. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Belgentier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Avenue du 8 mai 1945 - 83210 BELGENTIER.

Ou par courriel à l'adresse suivante : [secretariat.belgentier@wanadoo.fr](mailto:secretariat.belgentier@wanadoo.fr)

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le vendredi 21 juillet 2017 à 17 heures, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.belgentier.fr](http://www.belgentier.fr) rubrique habitat.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Lundi 19 juin 2017 de 9h à 12h.
- Jeudi 29 juin 2017 de 16h à 19h.
- Mercredi 12 juillet 2017 de 9h à 12h.
- Vendredi 21 Juillet 2017 de 14h à 17h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Belgentier, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Belgentier, Mairie de Belgentier, Avenue du 8 mai 1945 - 83210 BELGENTIER.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées en Mairie de Belgentier auprès de Monsieur Jacques FONDACCI, Secrétaire général par téléphone au 04.94.33.13.00 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat.belgentier@wanadoo.fr](mailto:secretariat.belgentier@wanadoo.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que des personnes publiques associées, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.